

SEANCE DU 17 mars 2025

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 + 2 PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie, ROUCOLLE Lilian, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFFITE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnes, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations FEDERICO Fatiha à Christophe MANAS, Lionel COLARD à Manon SABARDEIL,

Absent :

Convocation le 13 mars 2025.

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été nommée secrétaire de séance

DEL n° 03202507

OBJET : Modification du règlement intérieur de la Halte jeux

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Lissarre, adjointe à l'enfance jeunesse qui expose les modifications.

En ce début d'année quelques modifications doivent être apportés au règlement intérieur de la Halte Jeu « Bulles de câlins ».

Il est proposé en ce début d'année, au conseil, de modifier le règlement comme suit.

- Le plafond défini par la CAF s'élève à 7 000.00 € par mois jusqu'au 31 août 2025 et 8 500.00 € à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Le plancher des ressources mensuelles s'élèvera à 801 € jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTÉ les modifications du règlement intérieur de la Halte jeux.

Après avoir entendu le maire, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la modification du règlement intérieur de la Halte jeux « Bulles de câlins ».

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**



C. MANAS